

Rapport public Parcoursup session 2025

EPSS - Ecole Pratique de Service Social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

EPSS - Ecole Pratique de Service Social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (24014)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
EPSS - Ecole Pratique de Service Social - D.E Educateur Spécialisé - en apprentissage (24014)	Jury par défaut	Tous les candidats	50	597	37

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité de l'expression écrite	Lettre de motivation	Essentiel
	Qualité de l'expression orale	Entretien oral	Essentiel
	Capacité d'analyse et d'argumentation	Entretien oral + Lettre de motivation	Essentiel
Savoir-être	Posture et comportement adaptés à la situation d'entretien	Entretien oral	Essentiel
	Capacité d'écoute et de compréhension	Entretien oral	Essentiel
	Communication : initiative et dynamisme dans le dialogue	Entretien oral	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Argumentation du choix du métier et de la formation au regard du parcours personnel (histoire de vie, rencontre, engagement, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires)	Entretien oral + Lettre de motivation	Essentiel
	Connaissances du métier, des publics, des établissements	Entretien oral + Lettre de motivation	Essentiel
	Connaissance du parcours de formation (contenus, organisation, exigences)	Entretien oral + Lettre de motivation	Essentiel
	Projection dans la formation (à l'EPSS, travail, conditions de vie matérielle et familiale...)	Entretien oral + Lettre de motivation	Très important

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Appétences pour les questions sociales/éducatives/sociétales	Entretien oral + Lettre de motivation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Lettre de motivation	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Les critères qualitatifs suivants peuvent être éliminatoires (uniquement lors de l'entretien oral):

- intolérance
- agressivité
- mutisme
- appel à la haine
- racisme
- sexisme
- logorrhée
- utilisation inappropriée du téléphone

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'EPSS a étudié les dossiers des candidats au regard de leur expérience, de leur scolarité antérieure et de leur lettre de motivation. Une note représentant 1/3 de la note finale en a découlée et a été transmise aux jurys de sélection orale. Tous les candidats ont donc été convoqués à un entretien collectif d'une durée de 2 heures. Cet entretien collectif composé de 18 candidats maximum et encadré par 2 intervenants professionnels est constitué de deux parties :

- Une présentation individuelle
- Un temps d'échanges en demi-groupe

Suite à cet entretien collectif, le jury délibère en se basant sur les critères suivants :

- L'adoption de comportements adaptés à la situation d'entretien d'admission ;
- La qualité de l'expression orale ;
- La capacité d'écoute et de compréhension ;
- L'initiative et le dynamisme dans le dialogue ;
- La capacité d'argumentation de la motivation ;
- La capacité d'engagement (initiatives et dynamisme) ;
- Le degré d'intérêt, de connaissance et d'analyse pour les questions éducatives et sociales ;
- Des connaissances portant sur le métier et la formation.

La note de l'entretien oral représente les 2/3 de la note finale. Cette dernière devra être au moins égale à 10/20 pour que la commission valide l'admission. Cette commission est composée du responsable des admissions, du responsable de la formation et de formateurs de l'établissement. Elle se réunit pour étudier les dossiers de candidature en vue d'établir la liste des candidats admis à entrer en formation sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

L'évaluation des dossiers a montré que le règlement d'admission était très peu lu (remplissage partiel, notamment en ce qui concerne les rubriques "Activités et Centres d'intérêt" et "Lettre de motivation"). Or, il permet d'apporter des précisions quant aux attendus et aux modalités d'admission. Nous conseillons aux candidats d'y apporter une attention toute particulière afin de compléter leur dossier. Nous le considérons comme un exercice obligatoire permettant l'évaluation des motivations, des qualités et des atouts par les jurys lors de l'évaluation des dossiers. Nous conseillons aux candidats de faire le choix d'une seule filière avant de valider leur vœu. Dans le cas contraire c'est l'EPSS qui en décidera. En effet, un seul entretien oral par candidat peut avoir lieu. Enfin, nous conseillons de consulter notamment notre site internet qui est une source d'informations importantes ; démarche indispensable à la préparation des épreuves d'admission.

Signature :

Sophie TESSAUD,

Directeur de l'établissement EPSS - Ecole Pratique
de Service Social